



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2020  
19 heures 00

-----

GF/VC

N° 002629

Ressources humaines  
- Besoins d'agents  
contractuels pour  
2021

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire)

**ABSENTS EXCUSÉS**: Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

Madame le Maire expose que le recrutement d'agents non titulaires de droit public est autorisé pour faire face temporairement à des besoins liés :

- au remplacement de fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou d'agents non titulaires, momentanément empêchés ;
- à un accroissement temporaire d'activités ;
- à un accroissement saisonnier d'activités ;
- à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3, 3-1 et 3-2 ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de 1984 précitée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE**

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20201208-2629-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2020  
Date de réception préfecture : 14/12/2020

**Approuve**, la création des emplois saisonniers ou pour besoins occasionnels aux grades et indices suivants :

- Adjoint administratif / Adjoint technique / Adjoint d'animation / Adjoint du patrimoine, catégorie C, Échelon 1, Indice brut 354 - Indice majoré 330 ;

- Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, filière sociale, catégorie C, Échelon 1, Indice brut 356 - Indice majoré 332 ;
- Opérateurs des Activités physiques et sportives, filière sportive, catégorie C, Échelon 7, Indice brut 370 - Indice majoré 342 ;
- Éducateurs des Activités physiques et sportives, filière sportive, catégorie C, Échelon 3, Indice brut 388- Indice majoré 355 ;
- Rédacteur, filière administrative, catégorie B, Échelon 1, Indice brut 372 – Indice majoré 343.

**Dit**, que les agents contractuels devront avoir le diplôme correspondant aux grades précités et/ou au poste occupé.

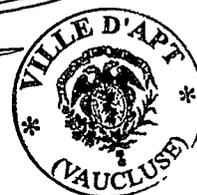
**Décide**, que la présente délibération prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Autorise**, Madame le Maire à signer les contrats de recrutement.

**Dit**, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20201208-2629-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2020  
Date de réception préfecture : 14/12/2020